

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016**

L'an **deux mille seize** et le **trente** du mois **de novembre à 18 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2016.**

Date d'affichage : **21 novembre 2016.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2016/54 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : AVENANT MSA AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AU TITRE
DES ANNEES 2016 – 2017 ET 2018**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en ce qui concerne la contribution financière de la MSA au Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec les communes de Montagnac – Montpezat, Roumoules et Sainte-Croix du Verdon, pour le financement de la crèche « La Marelle Enchantée », celle-ci informe les communes partenaires, qu'elle s'engage à soutenir ce contrat pour la période allant de 2016 à 2018.

Il ajoute que, comme pour l'année 2015, cette participation se fera sur un taux départemental de 5 %. C'est-à-dire que la Psej de la MSA sera calculée sur la base d'un taux de 5% au regard du montant versé au titre de la Psej par la CAF.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant 2016 – 2018 à la convention d'objectifs et de financement « enfance jeunesse ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant 2016 – 2018 à la convention d'objectifs et de financement « enfance jeunesse » du groupement de communes : Montagnac – Montpezat, Roumoules et Sainte Croix du Verdon, tel que proposé par la MSA Alpes Vaucluse et présenté par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant 2016 – 2018 à la convention d'objectifs et de financement « enfance jeunesse » avec la MSA Alpes Vaucluse.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO